



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU LUNDI 22 AVRIL 2024

Convocation du 10 avril 2024

Affichage du 10 avril 2024

OBJET : Délibération 2024-13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 20 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - DAVANT Dominique - ESCRICH-FONS Esther - HEDIN Philippe - --

Absents excusés : FONS Alizée - GAYON Céline - ROUQUET Gérard

Procuration : ROUQUET Gérard a donné procuration à ESCRICH FONS Esther

Secrétaire de séance : BARBE Cécile

OBJET : Délibération 2024-13

ETAT DE LA DETTE : OPERATION NON BUDGETAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la transmission par le comptable public de REVEL de l'état de la dette qui précise que le compte 168751 présente un solde créditeur de 1667.28 euros.

En raison de l'ancienneté de la situation (2009) et de l'absence de mouvement de ce compte, et étant donné l'impossibilité d'identifier la dette, le comptable public propose de prendre une délibération autorisant le comptable à passer une opération non budgétaire.

A noter, que cette opération n'aura aucun impact sur le budget de la collectivité.

Les écritures seront les suivantes :

- Débit c/168751 = 1667.28
- Crédit c/1068 : 1667.28

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- Le comptable public à passer les écritures suivantes
 - o Débit c/168751 = 1667.28
 - o Crédit c/1068 : 1667.28

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois au siège de la commune.

Fait et délibéré à Saint Germier,
le 22 avril 2024

Mme ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame BARBE Cécile
Secrétaire de séance



Délibération N° 2024-13
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 06
Absent excusé : 03
Votants : 07
Procuration : 01